



Sophie METZINGER, Simon DELAS et Paul AGARD
co-secrétaires Départementaux

A SAINT AVERTIN, le 17 JUIN 2024

A Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale d'Indre-et-Loire

Copie à Mmes Mrs les IEN d'Indre et Loire

Objet : Passages à la classe exceptionnelle 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous vous sollicitons, M l'Inspecteur d'Académie sur les modalités pour le passage à la classe exceptionnelle pour la campagne 2024.

Lors du CSAA du 14 juin 2024, la FSU-SNUipp a questionné le rectorat sur la question des avis qui vont être donnés aux collègues concernés dans le cadre des nouvelles LDG (lignes directrices de gestion de nos carrières).

Nos collègues du second degré ont déjà leur avis dont nos collègues psychologues.

Lors du CSAA, M le Secrétaire Général du Rectorat a indiqué, à la suite de nos interventions, vouloir harmoniser les calendriers pour la diffusion des avis des IEN mais aussi mettre en place une équité dans l'attribution de ceux-ci.

Les avis sont maintenant uniquement donnés par les IEN. Il y a 3 avis possibles : « Très Favorable », « Favorable » et « Défavorable ». Cet avis est rendu sur la base d'une appréciation de la valeur professionnelle de l'agent promu en tenant compte de l'ensemble de sa carrière. L'implication en faveur de la réussite des élèves, l'engagement dans la vie de l'école ou de l'établissement, la richesse et la diversité du parcours professionnel font notamment partie des critères d'examen.

Les avis seront classés ainsi : tout d'abord les « Très Favorable » puis les « Favorable » selon les critères suivants :

- l'ancienneté dans le corps de professeur des écoles et d'instituteur le cas échéant ;
- l'ancienneté dans le grade ;
- l'échelon ;
- l'ancienneté dans l'échelon.

Pour cela, l'inspecteur de l'éducation nationale s'appuie notamment sur le CV I-Prof.

Dans un second temps, vous recueillez M. l'Inspecteur d'Académie l'ensemble des avis. Vous devez effectuer une première sélection, après avoir notamment examiné l'ensemble des avis « Très Favorable ».

La FSU-SNUipp vous sollicite sur cette nouvelle procédure.

En effet, l'absence de barème, l'opacité des critères et le choix discrétionnaire des IEN pourraient engendrer une sélection des promu-es sur des bases managériales problématiques.

Il nous semble primordial qu'un cadrage académique soit mis en place afin de répondre notamment aux questions suivantes :

- Comment assurer l'égalité de traitement, particulièrement entre les femmes et les hommes ?
- Comment assurer une équité entre les circonscriptions ?
- Comment s'assurer que les collègues les plus avancés dans la carrière, en particulier celles et ceux qui ont atteint le 7^e échelon ne sont pas lésés ?
- Comment s'assurer que « l'effet mémoire » pour les collègues promouvables l'année dernière soit bien pris en compte ?
- Comment s'assurer d'une certaine équité dans les avis ? En effet, des IEN n'auront jamais rencontré un collègue et se baseront uniquement sur leur CV ?
- Y aura-t-il une seconde étude par vos services M. l'Inspecteur d'Académie pour vérifier la cohérence des avis avant leur diffusion ?

Sur ce point le rectorat nous a donné un élément de compréhension sur le fonctionnement du logiciel : celui-ci met automatiquement un avis

« favorable » ! Cela explique pourquoi les IEN ne doivent que justifier les avis « très favorable » et « défavorable » !

Vous comprendrez M. l'Inspecteur d'Académie que cela est inacceptable. Les collègues qui auront un avis « favorable » doivent avoir des éléments de leur IEN justifiant cet avis « favorable ».

Nous vous sollicitons M l'Inspecteur d'Académie sur ces questions et vous remercions par avance des réponses que vous pourrez nous apporter soit par retour de courrier soit dans un CSAD LDG. Nous souhaitons également disposer du calendrier du dépôt des avis dans i-prof et du délai dont disposeront nos collègues pour le consulter et si besoin pour faire un recours comme cela a été possible pour des collègues du second degré.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Académique, en l'expression de notre attachement à un service public d'Éducation de qualité.

Sophie Metzinger, Simon DELAS et Paul AGARD